

Collectif des 39
Contre La Nuit Sécuritaire
Quelle hospitalité pour la Folie ?
Pour une psychiatrie humaine
Non à une loi de grand renfermement !

**3^{ème} Meeting National
du Collectif des 39
A Villejuif**

**Samedi 25 Septembre 2010
De 9 h. à 17h.**

**Espace Congrès Les Essalières, 3 bd Chastenot du Géry –
- Mo Villejuif Léo Lagrange-**

Inscrivez-vous sur le site : www.collectifpsychiatrie.fr

Un projet de loi de réforme de la loi du 27 Juin 1990 va être débattu au Parlement à l'automne, « *Projet de loi relatif aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et à leurs modalités de prise en charge* ».

Trois mots résume ce projet qui s'inscrit dans le droit fil du discours sécuritaire du Président de la République à Antony le 2 décembre 2008.

Imposture, Illusion, et Régression.

Imposture,

Car ce texte détourne, pervertit le mot « soin ». Sous le prétexte « d'améliorer l'accès aux soins et de garantir la continuité des soins », il met en place une logique de contrôle et de surveillance aux antipodes d'une approche qui permette de tisser une relation thérapeutique. Il est articulé essentiellement uniquement autour de la dangerosité, pas un article ne concerne les soins sans contrainte !

Avec la notion de soins sans consentement, qui remplace celle d'hospitalisation, il instaure une « garde à vue psychiatrique » de 72 h. qui pourra passer à 6 jours avec le délai dont disposerait le Préfet pour rendre son avis.

Avec l'instauration des soins sans consentement, il s'agit d'un saut, d'une rupture avec la conception des soins psychiques et des libertés analogue celle de la loi de février 2008 sur la rétention de sûreté ! À aucun moment, il n'est question des

hospitalisations libres ou des soins librement consentis, alors que ceux-ci représentent 80 % des situations cliniques.

Imposture enfin, car il s'appuie sur un pseudo - consensus des syndicats et des associations professionnelles, qui pour la plupart ont dénoncé cette loi comme une loi sécuritaire et non sanitaire.

Illusion,

Car elle laisse croire aux familles que cette loi « répondra enfin » à leurs inquiétudes, leurs désarrois, leurs impasses dans les situations complexes.

Car elle veut faire croire à l'opinion publique qu'avec cette loi, le risque zéro drame sera possible !

Car elle veut faire croire que le traitement médicamenteux est le seul garant et le seul à même de soigner les maladies mentales.

Régression,

Car il s'agit d'un renforcement de l'hospitalocentrisme, avec la mise en place systématique d'une hospitalisation à plein temps inaugurale.

Car, de ce fait, elle conduirait à la fermeture systématique des services d'hospitalisation.

Car elle instaure des assouplissements pour les entrées et un durcissement des procédures de sortie.

Car « les soins sans consentement en ambulatoire » assortis d'une obligation à accepter visites et consultations seraient sous - tendus par une menace de réhospitalisation par la force publique !

Car il instaure sans le dire un fichier psychiatrique (équivalent du casier judiciaire) : le médecin demandant que le patient bénéficie du droit commun devra systématiquement rappeler tous les antécédents d'hospitalisation sous contrainte.

Ce projet de loi est inacceptable !

Le Collectif des 39 appelle à un grand débat national de société sur l'hospitalité pour la folie, qui définisse une nouvelle politique de soins en psychiatrie :

Quelle conception de la folie ?

Quelle formation pour les professionnels ?

Quels moyens en effectifs et quel budget pour la psychiatrie ?

Quels droits et libertés ?

Quelles places pour les patients et les familles dans le dispositif soignant ?

